

ABC  
DEF

GHI

<https://projet-methanisation.grdf.fr/>

MOP, le 22/10/2024

Interlocuteur GRDF : EKMEKDJIAN Jules  
Tél : 0647334318  
E-mail : jules.ekmekdjian@externe.grdf.fr

**Devis d'étude détaillée du 22/10/2024**  
**Devis valable jusqu'au 22/01/2025**

**Projet d'injection de gaz renouvelable biométhane : Test21 10 - Jules**  
**Situé : 92150 Suresnes; Coordonnées GPS : 48.870985031445/2.2180869527574;**

---

Description de la prestation

---

Etude détaillée d'un projet d'injection de gaz renouvelable réalisée dans les conditions fixées au catalogue des prestations annexes de GRDF en vigueur et consistant notamment à :

- Réaliser une étude du tracé de raccordement, recenser les contraintes de raccordement et préciser les délais estimatifs de réalisation des travaux de raccordement ;
- Déterminer les coûts de réalisation des travaux de raccordement à la charge du porteur de projet, et les conditions de révision de l'étude détaillée ;
- Identifier les travaux de renforcement éventuellement nécessaires au projet, évaluer l'éligibilité de la zone où se situe le projet à la mutualisation des coûts de renforcement dans les tarifs ATRD et ATRT suivant le critère technico-économique défini par l'article D 453-22 du code de l'énergie et le seuil fixé par l'arrêté du 28 juin 2019 et l'éventuelle nécessité de financer une partie de ces investissements ;
- Déterminer les conditions précises de l'injection par rapport aux consommations de la zone et des renforcements éventuels ;
- Définir les caractéristiques techniques à respecter pour injecter du gaz renouvelable dans le réseau public de distribution de gaz, notamment les prescriptions techniques concernant la qualité du gaz renouvelable injecté et les contraintes spécifiques (en particulier la teneur en O2) ;
- Définir le terme tarifaire d'injection auquel sera soumis le projet conformément au zonage de raccordement dont dépend le projet.

Prix unitaire HT (€) <sup>1</sup>	12161,03
TVA (%)	20%
Montant TVA (€)	2432,21
<b>Montant TTC (€)</b>	<b>14593,24</b>

---

<sup>1</sup> Conformément au prix de la prestation mentionné dans le catalogue des prestations annexes de GRDF en vigueur au jour de l'émission du devis.

Paraphes :

**Délai d'exécution de l'étude :**

L'étude sera réalisée dans un délai standard de quatre (4) mois maximum à compter de la date de réception de votre accord au présent devis et du questionnaire ci-joint dûment complété et signé par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve qu'une instrumentation du réseau ne soit pas nécessaire pendant la période d'été qui suit votre commande<sup>2</sup>. Dans le cas où une instrumentation du réseau est requise, l'étude détaillée est communiquée au plus tard le 30 novembre suivant la période d'instrumentation.

**Modalités de facturation :**

La prestation mentionnée au devis sera facturée à la livraison du rapport d'étude détaillée.  
Toutes les sommes sont payables taxes comprises et sans escompte.

**Conditions de paiement :**

Le paiement devra intervenir dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture par chèque bancaire à l'adresse mentionnée sur la facture ou par virement bancaire. Les effets de commerce ne sont pas acceptés.

En cas de non-respect de la date de règlement figurant sur la facture, des pénalités de retard égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal seront exigibles. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Conformément à l'article L.441-6 du code du commerce et en sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement.

**Règlement des litiges :**

Tous différends qui viendraient à naître en relation avec le présent devis, accepté ou non, seront soumis au droit français et seront soumis, à défaut de résolution amiable du différend, à la compétence du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris, y compris en cas de pluralité de défendeurs.

Important : conformément à la procédure de gestion des réservations de capacité d'injection de gaz renouvelable sur les réseaux de transport et de distribution, nous attirons votre attention sur le fait que votre projet ne pourra entrer dans la file d'attente du registre des capacités d'injection qu'à réception par GRDF du présent devis d'étude détaillée dûment signé, transmis par courrier recommandé avec accusé de réception et accompagné du questionnaire ci-après dûment rempli et signé.

Préalablement à la signature du contrat de travaux raccordement et du contrat d'injection, une mise à jour de l'étude est réalisée par GRDF. Cette mise à jour est réalisée gratuitement, sauf en cas de demande de modification significative de l'étude à l'initiative du porteur de projet, qui donne alors lieu à la facturation de nouveaux frais.

---

<sup>2</sup> En l'absence de données de comptage sur la partie du réseau de distribution exploité par GRDF concernée par la demande d'étude détaillée et sur la totalité de la période comprise entre le 1er mai et le 31 octobre précédant la demande de la prestation, il peut être nécessaire de réaliser une instrumentation sur le réseau pour connaître les débits de gaz renouvelable qui peuvent être injectés par le projet de production de gaz renouvelable. Cette instrumentation est réalisée sur la période du 1er mai au 31 octobre à condition que la demande d'Etude détaillée ait été effectuée au plus tard le 1er janvier précédant cette période. L'instrumentation est effectuée par GRDF sans supplément par rapport aux prix indiqués ci-après.

Paraphes :

